RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE
SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Fiches de mesures

Plan cantonal de gestion des déchets

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.1**
Sujet	Amélioration de l'infrastructure de collecte	

Etat initial / constat	Presque toutes les communes ont mis en place une infrastructure minimale pour la collecte sélective des déchets urbains. Cependant, les structures actuelles n'incitent pas suffisamment au tri et, en cas d'introduction de la taxe au sac, ne permettront pas d'absorber l'augmentation des quantités triées.
Objectifs	Compléter l'aménagement des infrastructures de collecte sélective de proximité et régionales. Augmenter le taux de valorisation des déchets urbains.
Méthode / moyens	Information, soutien aux communes, proposition de modèles d'aménagement.
Indicateurs	Taux de progression de l'équipement sur l'ensemble du territoire cantonal Production spécifique pour chaque type de déchets valorisables

Responsable	SCPE	**Partenaires** : VADEC
Planning général	Début : 2007	Fin : 2009
Coûts	Internes : 100 h	
Financement	Communes	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Début 2007	Mise en place d'une filière papier	SAIOD
9.05.07	Présentation générale sur les infrastructures cantonales	SAIOD, communes
2008	Développement d'un modèle d'aménagement de point de collecte et présentation aux communes	VADEC
2008	Réalisation des déchetteries projetées au Val-de-Travers, aux Ponts-de-Martel, à La Chaux-de-Fonds / Le Locle, au Val-de-Ruz et à Colombier ou Cortaillod	VADEC, communes
2008	Réalisation des points de collecte dans les communes	VADEC, communes

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Documentations diverses sur les infrastructures (SCPE, VADEC)
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	La fusion de SAIOD et CRIDOR et la constitution de l'entreprise VADEC a entraîné l'abandon ou la modification de l'approche de certains projets, comme celui des points de collecte	Etudes et rapports de projets auprès de VADEC
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	La mise en place de points de collecte se fera avec celle des conteneurs enterrés	Etudes et rapports de projets auprès de VADEC
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Déchèterie des Ponts-de-Martel opérationnelle depuis 1.01.11; déchèterie LL-La CdF-La Sagne en cours de réalisation: ouverture 1.01.12; projet déchèterie littoral ouest suspendu car pas de terrain pour l'implantation	Études et rapports de projets auprès de VADEC
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.2**
Sujet	Coordination du désapprovisionnement des lieux de collecte	

Etat initial / constat	De nombreuses communes gèrent encore leurs filières de désapprovisionnement des déchets valorisables, et du fait des petites quantités récoltées, ne peuvent pas négocier les prix des matières premières qu'elles livrent aux entreprises de traitement de ces déchets. La logistique ne répond pas à des critères rationnels, écologiques et économiques optimaux. Les matériaux collectés ne sont pas économiquement pleinement valorisés.
Objectifs	Mise en place par VADEC de filières coordonnées de désapprovisionnement des déchetteries et points de collecte afin d'optimiser la logistique et les prix des matériaux à traiter. Les communes ont toute liberté de conserver les filières déjà existantes.
Méthode / moyens	Information, soutien aux communes afin d'étendre l'utilisation des filières à toutes les communes. Développement de filières pour les matières non encore gérées de manière régionale.
Indicateurs	Nombre de filières spécifiques (pour un type de déchet) Nombre de communes adhérant à une filière spécifique Production spécifique des divers types de déchets valorisables

Responsable	SCPE	**Partenaires** : VADEC et communes
Planning général	Début : 2007	Fin : 2010
Coûts	Internes : 50 h/an	
Financement	Communes	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Dès 2005	Filière pour le verre déjà existante, mise en place d'une filière pour le papier, extension de ces filières	SAIOD, communes
2009	Mise en place d'une filière de collecte des déchets verts	SCPE, VADEC et communes
2010	Mise en place d'une filière de collecte des plastiques	VADEC, SCPE
En continu	Assurer le suivi du bon fonctionnement du désapprovisionnement, renégocier les prix, améliorer la logistique	VADEC, SENE

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Concernant les filières, à VADEC
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Les filières de collecte des déchets organiques seront établies ou adaptées lors de la réalisation des installations de traitement de ce type de déchets.	
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Collecte des DO du VdT en fonction depuis 1.01.11 vers installation méthanisation Fleurier	Rapport de projet auprès de l'exploitant et du SENE
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.3**
Sujet	Information, sensibilisation	

Etat initial / constat	La faible mais continue augmentation de la production de déchets urbains, les mauvais résultats de la valorisation des déchets à l'échelle du canton, l'éventuelle introduction d'une taxe au sac, la mise sur pied d'une filière pour l'élimination des déchets organiques~~,~~ sont les principaux signaux et évènements qui soulignent le besoin d'intensifier la diffusion d'information et d'augmenter la sensibilité de la population à l'importance et la portée du geste de tri.
Objectifs	Diminuer la production de déchets urbains. Améliorer le taux de tri des déchets valorisables. Assurer l'élimination adéquate des déchets urbains. Sensibiliser tous les producteurs de déchets (la population, les entreprises, les pouvoirs publics) à la problématique de leur gestion.
Méthode / moyens	Définition d'une stratégie de communication. Diffusion d'informations relatives à la valorisation et à la limitation de la production de déchets. Diverses interventions ciblées auprès des publics concernés, sous forme adaptée au public et aux objectifs visés par l'information.
Indicateurs	Production spécifique de déchets urbains Taux de valorisation Qualité du tri des déchets valorisables Nombre de cas d'élimination non-conforme de déchets urbains

Responsable	SCPE	**Partenaires** : VADEC	
Planning général	Début : 2008	Fin :	
Coûts	En fonction des actions à réaliser		
Financement	Budget du service, participation d'organismes actifs dans la valorisation des déchets tel que Swissrecycling		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Dès 2007	Mise à disposition des communes d'informations générales sur le tri des déchets	
	Mise à disposition d'informations sur le financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité dans le cadre de la consultation des communes concernant le projet d'introduction d'un tel système dans le canton	
	Mise à disposition d'informations sur la réalisation d'infrastructures de collecte sélective	CRIDOR, SAIOD

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

2007	Mise sur pied d'une collaboration avec les UIOM, sous forme de rencontres régulières, afin de coordonner la diffusion de l'information relative à la gestion des déchets	CRIDOR, SAIOD
Dès 2007	Coordination des diverses activités d'information envisagées en fonction des problématiques	CRIDOR, SAIOD
Dès 2009	Campagnes ciblées sur chaque type de déchets valorisables	VADEC
2008 - 2009	Mise à disposition d'informations sur le nouveau système de collecte et de traitement des déchets organiques	VADEC
2008	Préparation d'informations sur chaque type de déchets à valoriser et mise à disposition des communes	
En continu	Mise à jour des informations concernant la valorisation des déchets	
2008	Inventorier les actions existantes et informations diffusées actuellement en lien avec la gestion des déchets urbains en entreprises	Associations professionnelles
2009	Elaboration d'une plaquette contenant les diverses informations relatives à la valorisation des déchets dans le canton et diffusion auprès des associations professionnelles et des entreprises	
En continu	Actualisation de la plaquette, diversification de l'information en fonction de la demande des entreprises et des ressources disponibles	
2008 - 2010	En cas d'introduction d'une taxe au sac : campagne d'information à la population sur le nouveau système et ses diverses implications pratiques ; puis information sur l'évolution du taux de valorisation dans le canton	VADEC

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Divers documents d'information
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	En cours	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Plan de gestion des DU en entreprises distribué avec les demandes de permis	Plan de gestion DU en entreprise
			Mise à jour de la page déchets du site internet du SCPE	Site internet du SENE
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Mise à disposition des communes d'une plaquette d'information sur le tri des déchets	Info – intox déchets
			Information par courrier relative au nouveau système de financement de la gestion des déchets, mise à disposition de la LTD, du RLTD et du règlement communal type sur des pages spéciales du site internet du SENE consacrées aux taxes déchets.	LTD, RLTD, règlement communal type de gestion des déchets, lettres, page internet
			Séances d'information aux communes, par région, avec CEG-Scom et VADEC sur les différents éléments du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains	
			Campagne d'information par la presse et site Arcinfo	L'express, l'Impartial – Arcinfo.ch – Feuille officielle
			Campagne d'information "Visez la poubelle pas les égouts pour le grand public, les communes, les écoles, les STEP	Spot TV, affiches, flyer, You tube
			Dessins de presse relatifs au tri des déchets dans la Feuille officielle et le Courrier neuchâtelois	
			Groupes de travail par région pour suivi gestion des déchets avec VADEC, participation du SENE au besoin	PV des séances
			Mesure sur les campagnes ciblées sur un type de déchets abandonnée par manque de ressource.	
			Idem mesure information aux entreprises.	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.3.1**
Sujet	Information ciblée sur un type de déchets	

Etat initial / constat	Beaucoup d'informations ont été diffusées au sujet des différents types de déchets et de leur traitement respectif. Il semblerait que la portée de l'information par le biais des tout-ménages ait atteint ses limites et que la population ne prête que peu d'attention à ce genre de communication.
Objectifs	Trouver un autre mode d'information plus porteur auprès de la population. Améliorer le taux de tri des déchets valorisables. Amélioration de la qualité du tri.
Méthode / moyens	Concentrer l'information sur un type de déchet, durant une période limitée dans le temps, mais en utilisant plusieurs vecteurs d'information : fiches tout public, médias, écoles, affiches….
Indicateurs	Production spécifique du déchet pour lequel a été réalisée une campagne de sensibilisation Qualité du tri des différents déchets valorisables

Responsable	SCPE	**Partenaires** : institutions publiques, associations professionnelles ou de sensibilisation en lien avec le type de déchet faisant l'objet de la campagne
Planning général	Début : 2009	Fin :
Coûts	Internes : inconnus	**Externes** : 5'000.- à 10'000.- par action
Financement	Budget, participation d'organismes actifs dans la valorisation des déchets tel que Swissrecycling	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Conception et réalisation d'une campagne matériaux organiques	VADEC, Swissrecycling Suisse-énergie
2009	Conception et réalisation d'une campagne papier	VADEC
	Conception et réalisation des campagnes déchets spéciaux et déchets électroniques	VADEC, SWICO, SENS
	Conception et réalisation des campagnes métaux et huiles	VADEC, Swissrecycling
	Conception et réalisation des campagnes verre et textiles	VADEC, Swissrecycling récupérateurs de textiles

	Conception et réalisation des campagnes encombrants et matériaux inertes	VADEC, Swissrecycling Oeuvres d'entraide
	Conception et réalisation des campagnes piles et plastiques	VADEC, Swissrecycling

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Lancement d'une campagne de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets organiques lorsque les installations de traitement seront réalisées	
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Mesure abandonnée pour cause manque de ressources humaines et financières	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.3.2**
Sujet	Information aux communes	

Etat initial / constat	De nombreuses communes ne disposent pas des informations les plus actuelles en matière de gestion des déchets. L'information diffusée aux citoyens se présente souvent sous forme incomplète et prête à confusion voire à erreur quant à l'attitude à adopter pour la valorisation de certains matériaux. Les échanges d'informations entre le SCPE et les communes doivent encore s'intensifier afin que le soutien à ces dernières soit plus efficace.
Objectifs	Assurer la diffusion de l'information aux communes et les soutenir dans leur tâche d'information des citoyens; garantir la qualité de l'information diffusée. Améliorer le taux de valorisation des déchets. Faciliter et optimiser la gestion des déchets dans les communes.
Méthode / moyens	Mise à disposition des communes de matériel de base (fiches d'information) et d'informations relatives à la gestion des déchets, produits soit par le service soit par les différents acteurs, publics ou privés, du domaine.
Indicateurs	Taux de valorisation dans chaque commune Nombre de contacts avec l'ensemble des communes

Responsable	SCPE	**Partenaire** :	
Planning général	Début : en continu	Fin :	
Coûts	Internes : 100 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
En continu	Transmission par courriel des informations relatives à la gestion des déchets urbains produites au service ou à disposition du service	Différents acteurs de la gestion des déchets
2009	Préparation d'informations sur chaque type de déchets à valoriser et mise à disposition des communes	
En continu	Actualisation de l'information	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Divers documents d'information
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	En cours	Site internet et divers documents d'information
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Mise à disposition des informations sur les nouvelles pages du site internet du SCPE	Site internet du SENE
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Informations régulières sur l'état d'avancement de l'introduction du nouveau système de financement de la gestion des DU. Des séances ont été organisées dans chaque région du canton avec le SCOM, le CEG et VADEC SA.	Lettres, courriels, site SENE, fiche à savoir
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.3.3**
Sujet	Collaboration avec VADEC	

Etat initial / constat	Parmi les acteurs de la gestion des déchets, VADEC, qui endosse les fonctions d'incinérateur et de gestionnaire régional de déchets, assume également un rôle d'informateur quant à l'aspect opérationnel de la gestion des déchets.
Objectifs	Améliorer le taux de valorisation des déchets urbains. Garantir la diffusion de l'information relative à la gestion des déchets, au niveau général et opérationnel. Optimiser l'infrastructure et la logistique en place.
Méthode / moyens	Définir clairement la répartition des fonctions d'information entre le SCPE et VADEC. Rencontres régulières entre le SCPE et VADEC afin d'assurer le suivi et la coordination des diverses activités d'information déployées par ces acteurs.
Indicateurs	Taux de valorisation des différents types de déchets urbains Taux de progression de l'équipement sur l'ensemble du territoire cantonal

Responsable	SCPE	**Partenaires** : VADEC
Planning général	Début : en continu	Fin :
Coûts	Internes : 50 h/an	
Financement	Budget du service	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Mars 2007	Elaboration d'un cahier des charges, choix de la périodicité des rencontres, état des lieux de la diffusion d'information	CRIDOR - SAIOD
Juillet 2007	Soumission du cahier des charges aux directions respectives	CRIDOR - SAIOD
En continu	Coordination des diverses activités d'information envisagées en fonction des problématiques du moment	VADEC

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Cahier des charges
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Mise en place d'une coordination entre le SCPE et VADEC par le biais de séances bimestrielles	
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Collaboration régulière pour l'introduction du nouveau système de financement de la gestion des DU	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.3.4**
Sujet	Information et sensibilisation des entreprises	

Etat initial / constat	La valorisation des déchets urbains en entreprise présente un potentiel d'amélioration important. Peu d'entreprises sont soumises à l'application d'un plan de gestion des déchets qui facilite la mise en place des structures favorisant le geste de tri des employés.
Objectifs	Augmenter la part valorisée des déchets urbains en entreprise.
Méthode / moyens	Diffusion d'informations générales sur la valorisation des déchets, sur les filières d'élimination existant sur le territoire cantonal, sur les moyens simples à mettre en place pour encourager les employés à effectuer le tri. Distribution aux entreprises, et aux services de l'Etat en relation avec les entreprises, d'une plaquette regroupant les informations énumérées ci-dessus.
Indicateurs	Taux de valorisation des déchets urbains des entreprises Production de papier des entreprises

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin :	
Coûts	Internes : 80 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Inventorier les actions existantes et informations diffusées actuellement en lien avec la gestion des déchets urbains en entreprises	Associations professionnelles
2009	Elaboration d'une plaquette contenant les diverses informations relatives à la valorisation des déchets dans le canton et diffusion auprès des associations professionnelles et des entreprises	
En continu	Actualisation de la plaquette, diversification de l'information en fonction de la demande des entreprises et des ressources disponibles	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Plan de gestion des DU en entreprises distribué avec les demandes de permis de construire	Plan de gestion des DU en entreprise
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Abandonnée par manque de ressources humaines et financières	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.4**
Sujet	Traitement des déchets organiques	

Etat initial / constat	Toutes les communes n'assurent pas encore la collecte et le traitement des déchets organiques des ménages et autres déchets végétaux. Ce type de déchets représente une part importante des matériaux valorisables qui encore aujourd'hui ne sont pas traités de manière adéquate.
Objectifs	Augmenter le taux de valorisation des déchets organiques sur l'ensemble du territoire cantonal. Mettre en place des filières de collecte performantes. Proposer une solution de traitement qui réponde au mieux aux considérations environnementales et énergétiques actuelles.
Méthode / moyens	Etat de situation de la gestion des déchets organiques dans le canton dans le cadre d'un travail de diplôme de la Haute école supérieure de Lullier, en gestion de la nature. Etude conceptuelle qui permette de trouver une solution optimale de traitement des déchets organiques applicable à l'échelle du canton.
Indicateurs	Production spécifique de déchets organiques Taux de tri Degré de satisfaction des communes et des citoyens par rapport à la solution mise en place (qualitatif)

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2007	Fin : 2008	
Coûts	Internes : mise en place 120 h/an suivi 20 h/an	Externes : 30'000.-	
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Juin 2007	Début de l'étude établissant l'état des lieux de la gestion des déchets organiques dans toutes les communes du canton	Communes HES Lullier
Octobre 2007	Rendu de l'étude	HES Lullier
Début 2008	Attribution d'un mandat pour l'étude conceptuelle qui permettra de définir une solution à la gestion des déchets organiques dans le canton	Bureau d'étude
2009	Choix de la solution la plus adéquate à l'échelle cantonale quant à la gestion des déchets organiques et mise en place de la ou des filières préconisées	Communes, VADEC
Dès 2010	Suivi de la ou des filières de gestion des déchets organiques du canton	Communes, VADEC

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Rapport d'étude
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	En cours	Rapport d'étude
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Etude de faisabilité de 4 projets de méthanisation agricole Mise en place du Réseau Biomasse Neuchâtel, par VADEC, qui regroupe toutes les installations de traitement des déchets organiques afin de coordonner la gestion de ces derniers sur le territoire cantonal.	Rapports d'étude
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.5**
Sujet	Valorisation du papier/carton	

Etat initial / constat	Le papier/carton se retrouve encore en trop grande quantité dans la fraction des déchets incinérés. Afin d'améliorer cette situation et de faciliter le tri du papier/carton, le centre régional de gestion des déchets SAIOD, actuellement VADEC, a mis sur pied une filière de désapprovisionnement qui propose la prise en charge de la gestion du papier depuis la récolte jusqu'à la livraison à l'usine de traitement. Cette filière permet d'optimiser la collecte, la logistique et le prix de vente du papier.
Objectifs	Améliorer le taux de valorisation du papier/carton. Etendre la filière papier/carton à l'ensemble du canton.
Méthode / moyens	Information aux communes par courrier, présentation de la campagne SAIOD sur le site internet du service, conseils aux communes par contact direct.
Indicateurs	Taux de tri du papier/carton Nombre de communes rattachées à la filière

Responsable	SCPE	**Partenaire** : VADEC
Planning général	Début : 2007	Fin : 2010
Coûts	Internes : 20 h/an	
Financement	Budget de fonctionnement de VADEC - Colombier	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2006	Présentation de la filière aux communes et au grand public par une conférence de presse	SAIOD
Janvier-février 2007	Contact avec toutes les communes du périmètre SAIOD pour leur présenter la filière et mise en place des premières bennes	SAIOD
2007 à 2010	Poursuite de la mise en place de la filière papier à l'ensemble des communes du canton	VADEC, communes

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Présentation du projet papier élaboré par SAOD, communiqué de presse
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.6**
Sujet	Valorisation des plastiques	

Etat initial / constat	Le plastique se retrouve sous de très nombreuses formes dans les déchets incinérés. L'évolution de la technique permet actuellement d'envisager un recyclage de ces différents types de polymères, mais la légèreté de ce matériau hypothèque la création de filières de désapprovisionnement.
Objectifs	Augmenter la valorisation des déchets urbains. Mise sur pied d'une filière de collecte et traitement des plastiques produits par l'agriculture. Par la suite, développement d'une filière pour les plastiques d'emballage (autres que le PET) qui se trouvent dans les déchets urbains.
Méthode / moyens	En collaboration avec la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et autres associations d'agriculteurs, étudier la mise en place d'une filière de collecte qui rassemblera l'ensemble des plastiques de l'agriculture, pour rationnaliser leur livraison vers une entreprise qui traite tout type de plastiques. En collaboration avec VADEC, mise en place d'une filière de désapprovisionnement des plastiques d'emballages.
Indicateurs	Quantité collectée de plastiques Nombre de communes rattachées à la filière

Responsable	SCPE	**Partenaires** : CNAV, VADEC
Planning général	Début : 2007	Fin : 2012
Coûts	Internes : 20 h/an	
Financement	Budget du service	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Mi 2007	Réflexion avec la branche agricole afin de trouver la meilleure filière de collecte des plastiques	CNAV
2009	Mise en place et présentation au public concerné de cette nouvelle filière	CNAV, associations agricoles
2009	Evaluation d'une filière pour les plastiques d'emballage présents dans les déchets urbains	VADEC
2010	Début de la mise en place de cette filière	VADEC, communes

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.7**
Sujet	Amélioration du suivi statistique	

Etat initial / constat	Actuellement, les statistiques relatives aux déchets ne relèvent que des données communales. Malgré une amélioration et une rationalisation de la gestion des déchets, ces chiffres présentent parfois quelques imprécisions, voire des lacunes. D'autre part, la quantité de déchets provenant des entreprises n'apparaît pas dans les données transmises par les communes. Un effort d'information doit être entrepris auprès des communes afin qu'elles communiquent des données exactes et complètes.
Objectifs	Améliorer les statistiques déchets urbains : - au niveau des communes, par une plus grande précision des données et une distinction entre déchets urbains des ménages et déchets industriels banaux (DIB) - au niveau des entreprises, par la récolte de données relatives à la production de déchets urbains directement auprès de ces dernières.
Méthode / moyens	Sensibilisation des communes à l'importance des données statistiques. Elaboration d'un questionnaire de statistique déchets urbains pour les grandes et moyennes entreprises.
Indicateurs	Nombres de communes qui communiquent leurs quantités de déchets en tonnes Nombre de communes qui distinguent les données des ménages et des entreprises

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin : en continu	
Coûts	Internes : 40 h		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Contact avec les communes dans le but d'obtenir des données plus précises pour la statistique gestion déchets	
2010	Elaboration d'un questionnaire relatif à la production des déchets urbains des entreprises	
En continu	Traitement et suivi des données statistiques	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	Statistiques
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.8**
Sujet	Diminution de la production et valorisation des emballages	

Etat initial / constat	Les entreprises de grande distribution ont réalisé d'importants efforts en ce qui concerne le conditionnement de leurs produits. Mais en complexifiant les matériaux de leurs emballages, la valorisation de ces derniers semble plus problématique pour le consommateur qui n'effectue pas forcément le tri adéquat. D'autre part, la quantité d'emballages n'a que peu diminué.
Objectifs	Diminuer la production des emballages et faciliter leur valorisation.
Méthode / moyens	Sensibilisation, intervention auprès des grands distributeurs. Introduction d'une demande d'aménagement d'une déchetterie à l'usage des consommateurs et garantissant la collecte sélective des emballages de toute la gamme des produits disponibles dans les nouveaux centres de distribution, au niveau de l'EIE, puis du permis de construire.
Indicateur	Nombre de centres de distribution équipés d'une déchetterie

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin : en continu	
Coûts	Internes : 20 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
dès 2008	Demande systématique d'aménagement d'une déchetterie dans les projets d'implantation de centres de distribution	SAT
2009	Prise de contact avec les grands distributeurs	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08		En cours	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.9**
Sujet	Formation professionnelle	

Etat initial / constat	L'information et la sensibilisation s'adresse actuellement aux enfants en âge de scolarité obligatoire. La perception de leur environnement et les comportements évoluant rapidement chez les jeunes, la sensibilisation à la gestion des déchets, incluant les particularités du monde du travail, doivent se poursuivre durant le temps de formation professionnelle.
Objectifs	Informer et sensibiliser les jeunes adultes à la gestion des déchets dans le cadre de leur sphère privée et professionnelle. Modification de l'attitude des jeunes vis-à-vis des déchets et de leur élimination.
Méthode / moyens	Communication d'informations générales et actions d'information propre à chaque branche professionnelle. Extension du Réseau-école au niveau de la formation professionnelle.
Indicateur	Evolution de la tendance au littering

Responsable	SCPE	**Partenaires** : Centres de formation professionnelle
Planning général	Début :	Fin :
Coûts	Inconnus	
Financement	Budgets du SCPE et du service de la formation professionnelle	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
	Introduction d'un module de formation sur la gestion des déchets dans chaque branche professionnelle	CPLN, CPMB, CIFOM
	Production de matériel didactique par les intéressés dans le cadre de leurs formations	CPLN, CPMB, CIFOM, Réseau-école
	Développement d'un programme d'information pour le niveau d'enseignement professionnel	Réseau-école

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.10**
Sujet	Soutien aux bonnes pratiques dans l'administration	

Etat initial / constat	L'Etat de Neuchâtel a soutenu la mis en place d'une filière de collecte sélective du papier qui dessert l'administration cantonale et les lieux de formation à Neuchâtel. D'autre part, il encourage la collecte sélective des divers déchets générés par le travail administratif. Il pratique également une politique d'achats écologiques.
Objectifs	Augmenter le taux de tri du papier dans l'administration. Augmenter le taux de valorisation des déchets dans l'administration.
Méthode / moyens	Soutien à, et extension de la filière de collecte du papier à l'ensemble de l'administration. Sur le même modèle, mise sur pied de filières de collecte sélective pour les autres déchets valorisables. Information régulière quant aux résultats de la collecte de papier au sein de l'administration. Encouragement au tri et information sur les gestes simples du tri et leur impact sur l'environnement.
Indicateurs	Taux de valorisation du papier dans l'administration Quantités collectées des divers types de déchets valorisables Nombre de services et de lieux de formation rattachés aux filières

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : en continu	Fin :	
Coûts	Internes : 40 h		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Information sur les résultats de la collecte du papier à tous les collaboratrices/teurs de l'administration via courriel	Etat de Neuchâtel
2008	Présentation de divers gestes de tri qui ménagent le volume des poubelles vouées à l'incinération	idem
2010	Mise sur pied d'une filière aluminium, PET	Atelier Phénix
2010	Etat de situation de la récupération des papiers dans les services de l'Etat et les centres de formation localisés hors de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (Couvet, Fleurier, Le Locle), ainsi que dans les autres collectivités publiques (communes)	Etat de Neuchâtel, centres de formation
2010	En fonction des résultats de l'état de situation, mise en place de filières de collecte sélective pour les services et centres de formation concernés	Etat de NE, centres de formation

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Statistiques, affichettes d'information sur le tri du papier
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Extension de la filière papier-carton dans tous les services de l'Etat; mise en place d'une collecte du PET et de l'alu selon espace et service à disposition. Campagne d'information et sensibilisation sur l'économie et le tri du papier – carton par le biais d'astuces papier transmises par courriels à tous les services communaux et cantonaux, établissements d'enseignement et formation et établissements hospitaliers	Astuces papier
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.11**
Sujet	Gestion des déchets lors de manifestations	

Etat initial / constat	Les manifestations grand public se sont multipliées ces dernières années. Elles génèrent une quantité de déchets urbains non négligeable qui, faute de dispositifs de collecte sélective adaptés aux circonstances et vu leur nombre insuffisant, terminent à l'incinération.
Objectifs	Diminuer la production de déchets. Améliorer le tri à la source des déchets issus des diverses manifestations.
Méthode / moyens	Diffusion de l'information existante sur la gestion des déchets lors de manifestations aux organisateurs de celles-ci. Sensibilisation et soutien aux organisateurs des diverses manifestations. Proposition de solutions alternatives déjà testées ailleurs en Suisse. Soutien au développement d'un concept par Festineuch, VADEC et la ville de Neuchâtel.
Indicateur	

Responsable	SCPE	**Partenaires :** VADEC
Planning général	Début : 2007	Fin : en fonction des nouvelles manifestations
Coûts	Internes : 20 h/an	
Financement	Budget SCPE	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2007	Soutien à la mise sur pied d'un concept de gestion des déchets lors de manifestations par Festineuch, Ville de Neuchâtel et VADEC	
2008	Sensibilisation d'autres organisateurs de manifestations et soutien dans leur démarche de gestion des déchets	Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, associations sport. et cult.
2009	Diffusion du concept de gestion déchets lors de manifestations développé par Festineuch, VADEC, Ville de Neuchâtel à toutes les communes	Festineuch, VADEC, Ville de Neuchâtel
En continu	Poursuite de l'action et de la sensibilisation des organisateurs de manifestations	Associations sportives et culturelles

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Divers documents sur la gestion des déchets lors de manifestations
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.12**
Sujet	Planification de l'incinération dans le canton	

Etat initial / constat	Deux usines d'incinération assurent l'élimination des déchets urbains du canton, VADEC – Colombier et VADEC – La Chaux-de-Fonds. L'installation de Colombier arrivera en fin de vie en 2015, celle de La Chaux-de-Fonds vers 2022. Une étude pour le renouvellement de l'infrastructure de VADEC - Colombier est en cours. Les estimations de ce Plan montrent qu'en 2020 la production de déchets incinérables sera d'environ 50'000 t sans l'introduction de la taxe au sac et de 45'000 t avec. A cela s'ajoutera environ 10'000 t de déchets de chantier et les DU en provenance du Jura et du Nord vaudois, qui aujourd'hui représentent 30'000 t, mais dont la quantité devrait également diminuer dans le futur. D'autre part, la Suisse romande est en situation de surcapacité d'incinération jusqu'en 2020 au moins. Dans ce contexte particulier, VADEC - Colombier envisage l'installation d'un seul four qui permettent l'incinération de déchets autres que les déchets urbains afin d'assurer une utilisation optimale de son nouvel équipement. L'installation de séchage des boues d'épuration sera abandonnée.
Objectifs	Assurer l'incinération des déchets urbains produits dans le canton. Optimiser l'infrastructure d'incinération du canton. Intensifier la collaboration intercantonale.
Méthode / moyens	Evaluation de la situation de l'incinération dans le canton, partant de l'analyse de l'actuel et tenant compte de l'évolution du marché de l'incinération en Suisse dans les 20 prochaines années.
Indicateur	

Responsable	SCPE	**Partenaires** : VADEC, communes
Planning général	Début : 2008	Fin : 2009
Coûts	Internes : inconnus	**Externes :** 30'000 frs
Financement	SCPE	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Evaluation de la situation de l'incinération dans le canton	
Fin 2008	Rendu de l'étude, soumission aux instances politiques cantonales	
Début 2009	Décision	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.13**
Sujet	Gestion des déchets urbains en entreprise	

Etat initial / constat	De nombreuses entreprises n'accordent pas assez d'attention à la gestion des déchets urbains produits dans leur locaux (cafétéria, administration). Le potentiel de valorisation des déchets urbains est important, comme par ex. la récupération du papier dans le secteur tertiaire. Les chiffres concernant les quantités produites de ces déchets, appelés également déchets industriels banaux (DIB), sont peu précis.
Objectifs	Améliorer la collecte sélective des déchets urbains des entreprises. Dans la mesure du possible, établir une statistique plus précise de la production des DIB.
Méthode / moyens	Introduction d'un plan de gestion des déchets urbains dans les grandes et moyennes entreprises. Elaboration d'un questionnaire de statistique déchets urbains pour les grandes et moyennes entreprises.
Indicateurs	Taux de tri des entreprises Nombre d'entreprises ayant introduit un système de collecte sélective des déchets urbains Nombre d'entreprises qui retournent le questionnaire de statistique

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2009	Fin : en continu	
Coûts	Internes : mise en place 60 h/an suivi 20 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Elaboration d'un plan de gestion des déchets urbains pour entreprise	Développement économique du canton de NE
2010	Elaboration d'un questionnaire pour la statistique relative à la production de DIB des moyennes et grandes entreprises	idem
Dès 2011	Suivi statistique de la production des déchets urbains en entreprise	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Formulaire « Plan de gestion des DU en entreprise » réalisé et distribué avec les demandes de permis de construire	Plan de gestion des DU en entreprise
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.14**
Sujet	Adaptation du système de financement de la gestion des déchets à la législation fédérale	

Etat initial / constat	Actuellement la Loi cantonale concernant le traitement des déchets ne prescrit pas l'application du principe de causalité en ce qui concerne le financement de la gestion des déchets urbains.
Objectifs	Modifier la Loi cantonale concernant le traitement des déchets de sorte qu'elle soit en adéquation avec la législation fédérale. Introduire un mode de financement de la gestion des déchets qui respecte le principe de causalité. Augmenter le taux de valorisation des déchets urbains.
Méthode / moyens	Proposition de modification de la loi, soumission aux autorités exécutives et législatives cantonales pour validation. Application de cette loi et introduction du nouveau mode de financement de la gestion des déchets urbains.
Indicateurs	Taux de valorisation des déchets urbains Production spécifique des différents types de déchets valorisables

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2005	Fin : 2010	
Coûts	Internes : 300 h		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Juillet 2007	Soumission du projet de modification de la loi concernant le traitement des déchets au Conseil d'Etat, aux communes et aux partis politiques	Service juridique, Service des communes
2009	Présentation du projet au Grand Conseil	Conseil d'Etat
	Modification de la loi cantonale sur le traitement des déchets	Service juridique
	Introduction du nouveau système de financement de la gestion des déchets urbains respectant le principe de causalité	Communes, Service des communes, VADEC

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Projet de modification de la Loi cantonale concernant le traitement des déchets Fiche d'information complémentaire pour les communes
Mise à jour 2008	4.12	DU	En cours	Rapport du CE au GC
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Report de la présentation du rapport du CE au GC à mi-2010	Rapport du CE au GC
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	La nouvelle LTD a été adoptée par le GC le 29.09.10; le RLTD a été sanctionné par le CE le 1er.06.11; le nouveau système de financement de la gestion des déchets entrera en vigueur le 1er janvier 2012 Réalisée	LTD; RLTD et rapports de présentation au GC et CE

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets urbains	**2.15**
Sujet	Planification de l'aménagement des infrastructures de collecte aux niveaux territorial et constructif	

Etat initial / constat	L'aménagement de l'infrastructure de collecte, déchetteries ou points de collecte, conteneurs enterrés, représente une utilisation particulière du territoire. La mise à disposition de surfaces pour la réalisation de ces infrastructures pose problème aux communes qui ne l'ont pas considérée lors de l'élaboration du plan d'aménagement local. La problématique de l'espace à disposition de la collecte des déchets se retrouve au niveau des habitations locatives, qui ne disposent que trop peu de locaux, ou d'un endroit aux abords de l'immeuble, pour disposer les conteneurs nécessaires à la collecte des ordures ménagères.
Objectifs	Faciliter la collecte et le tri des déchets urbains incinérables et valorisables. Garantir les surfaces utiles à la réalisation des infrastructures adéquates à la gestion optimale des déchets urbains.
Méthode / moyens	Introduction dans le Plan directeur d'aménagement d'une fiche (E12) relative à la planification des espaces destinés à l'installation d'infrastructures de collecte sur le territoire communal, ou modification de la loi sur l'aménagement du territoire allant dans ce sens. Modification de la Loi sur les Constructions, ou de son règlement d'application, par l'ajout d'un article ou d'un paragraphe à un article déjà existant qui garantirait la planification de locaux ou de surfaces dévolus aux différentes collectes des déchets urbains au niveau des bâtiments à plusieurs logements.
Indicateur	Nombre de communes ayant procédé aux modifications idoines de leur planification territoriale

Responsable	SCPE	**Partenaire :** SAT	
Planning général	Début : 2008	Fin :	
Coûts	40 h		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Création de la fiche E12 du PDC, relative à la gestion des déchets, ou modification de la loi sur l'aménagement du territoire	SAT, Service juridique
	Elaboration d'un planning de conduite de la procédure de révision de la loi ou règlement sur les constructions	SAT, Service juridique
	Proposition de modification de la loi ou règlement sur les constructions	SAT, Service juridique
	Soumission du projet de modification de la loi ou de	SAT, Service

	son règlement d'application aux autorités exécutives et législatives	juridique

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Elaboration du nouveau PDC en cours. Modifications légales qui en découlent seront réalisées après l'adoption du PDC. Les lois et règlements sur les constructions seront adaptées à la même occasion ou à postériori.	
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Matériaux d'excavation et déchets de chantier	**3.1**
Sujet	Planification des sites de stockage et réserves disponibles	

Etat initial / constat	Les réserves de stockage pour matériaux d'excavation et déblais non pollués suffisent à couvrir les besoins des 30 prochaines années. Pour le stockage des matériaux inertes et déchets de chantier minéraux, les réserves autorisées suffisent pour une période de 10 à 20 ans selon les régions. Dans les gravières en exploitation, elles ne sont pas encore entièrement disponibles. Les réserves doivent être ménagées, car elles dépendent directement de l'activité du secteur de la construction qui peut varier fortement, tout particulièrement les sites permettant l'aménagement de décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI).
Objectifs	Mieux assurer les réserves de stockage pour matériaux inertes et déchets de chantier minéraux sur l'ensemble du territoire cantonal.
Méthode / moyens	Améliorer les informations statistiques annuelles. Evaluation de sites appropriés notamment d'extraction de graviers ou de roches avec l'appui de ressources externes (bureaux, stagiaires) et en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire (SAT). Affectation (mise en zone adéquate) de sites potentiels ou/et coordination des études et projets réalisés par les exploitants à l'appui de mises en zone et demandes d'autorisation. Collaboration avec les cantons limitrophes, dans la mesure ou les transports ne sont pas trop importants.
Indicateurs	Volumes disponibles à court terme (5 ans) pour les matériaux d'excavation et les déchets de chantier Proportion de matériaux d'excavation acceptés par les DCMI

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin : 2015	
Coûts	Internes : 56 h/an	**Externes :** 30'000 frs	
Financement	Budget de fonctionnement du SCPE		

Échéance prévue	**Etapes**	**Collaboration**
2010	Evaluation de sites potentiels de stockage des matériaux inertes	SAT
2015	Mise en zone de 2-3 sites réservés	SAT, communes

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Suspendue par manque de ressource	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Matériaux d'excavation	**3.2**
Sujet	Valorisation et stockage des déblais pollués	

Etat initial / constat	Les chantiers sur des sites pollués produisent des volumes importants de déblais légèrement ou partiellement pollués qui ne peuvent pas être utilisés pour des remises en culture de gravières ou autres. Le dépôt systématique en DCMI de volumes importants de matériaux faiblement pollués (matériaux T) n'est pas une solution satisfaisante. Lorsque des matériaux pollués à des degrés divers ne peuvent pas être lavés ou incinérés, leur dépôt définitif a lieu dans une décharge contrôlée bioactive hors canton. Le traitement, in situ ou hors site, de contamination aux hydrocarbures est peu répandu.
Objectifs	Promouvoir les possibilités de réutilisation et de traitements alternatifs des matériaux faiblement pollués et pollués.
Méthode / moyens	Recenser les techniques et options de réutilisation admissibles. Intégrer les matériaux T dans l'évaluation des réserves de stockage.
Indicateur	

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2009	Fin : 2012	
Coûts	Internes : 40 h/an		
Financement	Budget de fonctionnement du SCPE		

Echéance prévue	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Identifier les traitements et filières alternatifs au dépôt en DCMI des matériaux T	
2010	Evaluation de sites potentiels de stockage des matériaux inertes, en considérant les matériaux T	SAT
2012	Diffusion de recommandations aux acteurs de la construction ou de l'assainissement	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Suspendue par manque de ressource	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de chantier	**4.1**
Sujet	Promotion de la valorisation des déchets de chantier	

Etat initial / constat	Les associations et professionnels spécialisés diffusent une large information sur la valorisation des déchets de chantier. Hormis la mise en exergue de cet enjeu dans la version actualisée de la Directive Chantiers de 2007, le SCPE n'a pas mené d'actions de promotion et d'information. Dans le canton la branche de la construction ne pratique et ne développe qu'une valorisation limitée, et à peu de valeur ajoutée, des matériaux produits sur les chantiers. Lorsqu'une réutilisation de certains déchets banals (matériaux minéraux, bois usagé) est envisagée, les conditions de fabrication et la qualité des produits ne sont pas garanties. Nos ressources limitées (gravières, décharges), les nuisances dues aux transports et l'écobilan des nouveaux matériaux de construction rendent indispensable le développement accru du recyclage des matières.
Objectifs	Améliorer le tri et la valorisation des déchets de chantier.
Méthode / moyens	Développement de fiches et de campagnes d'information. Sensibilisation et incitation des acteurs publics et privés à, d'une part, gérer et trier les déchets par matières potentiellement valorisables et d'autre part, intégrer correctement les matériaux recyclés lors de constructions.
Indicateur	Taux de valorisation des déchets de chantier

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : en continu	Fin :	
Coûts	Internes : 120 h/an	**Externes :** 50'000 frs	
Financement	Budget du service		

Echéance	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Inciter les entreprises et bureaux à recourir aux plans de gestion des déchets de chantier selon SIA 430	
2010	Identifier les principaux prestataires, matériaux, produits et modes de valorisation	
2010	Matériaux minéraux recyclés: information aux entreprises pour la production et l'utilisation respectueuse de produits recyclés de qualité	Entreprises
2011	Concept pour l'utilisation de matériaux de construction écologiques dans les projets publics	Maîtres d'œuvre cantonaux
2012	Campagnes et informations complémentaires	Associations, mandataires

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2009	5.01.10	ST	Edition de fiches à savoir sur la gestion des déchets de chantier et le recyclage des déchets minéraux	Fiches à savoir « Plan de gestion des déchets de chantier pour chaque projet» et « Places de concassage et dépôts de déchets minéraux et graves de recyclage »
Mise à jour 2011			La fiche "Places de concassage et dépôts de déchets minéraux et graves de recyclage" a été distribuée aux professionnels concernés; le plan de gestion des déchets de chantier est joint aux demandes de permis de construire	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de chantier	**4.2**
Sujet	Gestion des déchets de bois et centres de tri	

Etat initial / constat	Actuellement, les déchets de bois usagés sont traités par un centre de tri et une chaufferie industrielle, dans des équipements adéquats dûment autorisés. D'autres entreprises opèrent de façon plus ou moins régulière la collecte, la remise ou/et le déchiquetage de déchets de bois usagés provenant du bâtiment, des ménages ou des entreprises. L'entrée en vigueur de l'OMoD permettra de mieux contrôler la collecte et l'élimination du bois usagé et leur conformité à l'OTD et à l'OPair. Il s'agira de garantir leur l'incinération dans des chaudières ou fours équipés de système de filtration des fumées, ou leur valorisation matière (panneaux agglomérés).
Objectifs	Améliorer le tri du bois usagé et son utilisation appropriée.
Méthode / moyens	Mise en application de l'OMoD et contrôle des entreprises d'élimination des déchets soumis à contrôle. Surveillance des pratiques sur les chantiers et places de dépôt et de tri.
Indicateurs	Taux de valorisation du bois usagé Degré de conformité des places de traitement des déchets de bois

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin : en continu	
Coûts	Internes : 40 h/an		
Financement	Budget du SCPE		

Échéance prévue	**Etapes**	**Collaboration**
Annuel	Contrôle des entreprises d'élimination des déchets de chantier	
Annuel	Surveillance des chantiers et places de dépôt	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	Suspendue par manque de ressource	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de chantier	**4.3**
Sujet	Production et utilisation de graves recyclées	

Etat initial / constat	Actuellement six concasseurs fixes et quelques concasseurs mobiles sont en activité sur le territoire cantonal, en fonction des besoins des chantiers. La production de graves concassées est à la fois inadéquate et sous-développée. Toutefois, l'utilisation de matériaux recyclés doit être encouragée, au vu des volumes de déchets de chantier minéraux mis en DCMI.
Objectifs	Assurer que le stockage et le concassage des déchets minéraux soient réalisés de manière à garantir la production de matériaux de qualité, sur/dans des installations conformes. Augmenter l'utilisation de graves et granulats recyclés de qualité sur les chantiers réalisés dans le canton.
Méthode / moyens	Améliorer les informations statistiques annuelles. Amener les producteurs à mettre en conformité leurs installations d'exploitation et à mener des autocontrôles, le cas échéant en collaboration avec les associations professionnelles concernées.
Indicateurs	Taux de valorisation des déchets de chantier minéraux Degré de conformité des installations produisant des graves et granulats recyclés

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2009	Fin : en continu	
Coûts	Internes : 40 h/an		
Financement	Budget du service		

Echéance prévue	**Etapes**	**Collaboration**
2010	Graves et granulats recyclés: demande d'adaptation de l'exploitation des installations de production	Entreprises
2011	Places de concassage: mise en conformité des sites de fabrication des graves et granulats recyclés	Service juridique
Annuel dès 2010	Surveillance des chantiers et places de dépôt	Associations

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2009	5.1.10	ST	Elaboration d'une fiche à savoir, à diffuser auprès des professionnels	Fiche à savoir « Places de concassage et dépôts de déchets minéraux et graves de recyclage »
Mise à jour 2011	21.6.11	DU	Suspendue par manque de ressource	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets routiers	**5.1**
Sujet	Traitement des balayures et dépotoirs de routes	

Etat initial / constat	Actuellement, les communes éliminent leurs balayures de routes de manières diverses. Les communes urbaines incinèrent généralement ces déchets, alors que les communes rurales recourent soit à leurs décharges, soit à Diviza, pour assurer le stockage définitif de ceux-ci. Une ou des filières d'élimination des balayures devront être précisées afin d'assurer une élimination respectueuse de l'environnement pour la plus grande partie de ces déchets. Une station de bennes filtrantes a été ouverte en 2007 à Plaines-Roches, (Neuchâtel) vers laquelle toutes les boues de curage des dépotoirs de routes doivent être acheminées, suite à l'Arrêté du Conseil d'Etat du 7.2.2007 réglant cette problématique. Les villes étudient la faisabilité d'une station de lavage des boues et de la part minérale des balayures qui permettrait la récupération d'une part significative des résidus.
Objectifs	Mise en place de filières de traitement des balayures de routes conforme à l'OTD et adaptées à la situation propre des communes et services. Assurer le suivi du traitement des boues de dépotoirs de routes.
Méthode / moyens	Suivi technique et opérationnel des équipements et projets de traitement des boues des dépotoirs de routes. Rechercher des solutions pour l'élimination des balayures qui s'intègrent à la logistique existante dans les communes et les entreprises.
Indicateurs	Nombre de communes ayant mis en place une filière d'élimination conforme de ses balayures de route Quantité de résidus de boues de dépotoirs de routes valorisés à Cridec

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : 2008	Fin : en continu	
Coûts	Internes : 40 h/an jusqu'en 2010		
Financement	Budget du service		

Echéance	**Etapes**	**Collaboration**
2007	Suivi du traitement des boues de dépotoirs de routes	Ville de Neuchâtel
2008	Balayures: évaluation des situations (villes, campagne, routes à grand débit, logistiques) et des objectifs environnementaux à atteindre	
2010	Mise en place d'un concept cantonal	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.1.08	ST		
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	La filière d'élimination des balayures de routes est en place pour les villes et communes importantes; une solution doit encore être trouvée pour les petites communes	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de STEP	**6.1**
Sujet	Elimination des déchets de dessablage	

Etat initial / constat	Actuellement, les déchets de dessablage sont éliminés de diverses manières : lavage, avec réutilisation de la fraction minérale et incinération en UIOM des résidus, dépôt en DCMI ou décharge sauvage.
Objectifs	Assurer une élimination des déchets de dessablage conforme aux exigences légales en matière de traitement et d'élimination des déchets : encouragement à la valorisation de la fraction minérale et au traitement par lavage avant un dépôt en DCMI afin d'abaisser les teneurs en matière organique et de respecter les valeurs OTD.
Méthode / moyens	Mettre sur pied une ou plusieurs filières de désapprovisionnement et de traitement des déchets de dessablage.
Indicateurs	Quantité de déchets de dessablage éliminés correctement Part valorisée

Responsable	SCPE	**Partenaires :** STEP du canton
Planning général	Début : 2009	Fin : 2010
Coûts	Internes : 40 h	
Financement	Budget du service	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Définir et évaluer les diverses filières de désapprovisionnement	STEP du canton
	Mise en place de la ou des filières retenue-s	STEP du canton

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	Une enquête a été réalisée auprès des STEP pour établir les types de traitements actuellement en place pour ce type de déchets	Résultats de l'enquête de nov. 2006
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	La mise en place s'une filière est reportée	
Mise à jour 2011	20.07.11	DU	Elimination qui pourrait se faire avec les balayures de routes car même problématique de teneur en matière organique	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de STEP	**6.2**
Sujet	Planification de l'élimination des boues dès 2015	

Etat initial / constat	L'installation de séchage de boues de VADEC - Colombier arrivera en fin de vie en 2015. Elle ne sera pas renouvelée et il s'agira de trouver une solution de remplacement. Plusieurs pistes sont envisageables : nouvelle installation d'élimination, collaboration intercantonale….
Objectifs	Assurer une valorisation optimale des boues de STEP avant leur élimination par incinération.
Méthode / moyens	Modification de la filière existante tenant compte de l'évolution des installations de VADEC - Colombier et des possibilités de traitement hors canton.
Indicateur	

Responsable	SCPE	**Partenaire :**	
Planning général	Début : 2008	Fin : 2015	
Coûts	Internes : inconnus	**Externes :** 50'000 frs	
Financement	Budget du SCPE		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Identification et évaluation des filières d'élimination envisageables	STEP, communes, VADEC, autres cantons
2015	Mise en place de la nouvelle filière	STEP, installation de traitement
En continu	Suivi de la production des boues de STEP	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU		
Mise à jour 2011	21.6.11	DU	L'installation de séchage de VADEC-Co a été abandonnée; les boues déshydratées sont brûlées par injection directe dans les fours d'incinération: depuis 2009 à Colombier, depuis 2011 à La Chaux-de-Fonds; les boues qui ne peuvent être incinérées par VADEC sont exportées par Terra Nova vers d'autres installations	
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets de STEP	**6.3**
Sujet	Valorisation des graisses alimentaires	

Etat initial / constat	La plus grande partie des graisses provenant des séparateurs de graisses des restaurants est valorisée dans les STEP de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds. Toutefois cette filière n'est pas officialisée. D'autres types de valorisation pourraient être envisagés, pour autant qu'une installation de production se développe dans le canton ou à proximité.
Objectifs	Officialiser la filière de valorisation des graisses par les STEP de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds.
Méthode / moyens	Elaboration d'une convention avec les deux installations concernées et le SCPE. Diffusion et information aux restaurateurs et aux entreprises de transports concernées.
Indicateur	Quantité de graisses valorisée

Responsable	SCPE	**Partenaire :**	
Planning général	Début : 2008	Fin : 2010	
Coûts	Internes : 40 h		
Financement	Budget du SCPE		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Début 2008	Concertation avec les installations concernées	STEP de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds
Mi-2008	Etablissement d'une convention	
Fin 2008	Mise en circulation auprès des établissements et entreprises concernées	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU		
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	Au vu de la diversification des installations de traitement des graisses alimentaires (autres types de valorisation), il n'apparaissait plus nécessaire de formaliser une unique filière garantissant l'élimination de ces déchets. Cette mesure est abrogée.	
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets animaux	**7.1**
Sujet	Suivi technique et organisationnel	

Etat initial / constat	La gestion des déchets animaux, collecte, traitement et mode de financement a été optimalisée en regard des exigences légales et sanitaires actuelles.
Objectifs	Assurer la pérennité des filières adéquates, particulièrement la collaboration avec Centravo SA. Améliorer la valorisation au gré de l'évolution technologique.
Méthode / moyens	Veille technologique. Suivi des activités de l'entreprise Centravo et de son développement futur (biodiesel).
Indicateurs	Quantité de déchets animaux collectée dans les abattoirs et le centre cantonal Part des déchets animaux valorisée

Responsable	Service de la consommation et des affaires vétérinaires	**Partenaire :**	
Planning général	Début : en continu	Fin :	
Coûts	Internes : inconnus		
Financement	Budget du SCAV		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
En continu	Suivi du fonctionnement de la filière et de son évolution par le biais de rencontres semestrielles avec Centravo	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU		
Mise à jour 2011	20.07.11	DU	Dès le 1.7.11 les refus d'assiettes ne peuvent plus être utilisés pour l'alimentation des porcs	OESPA
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Véhicules hors d'usage	**8.1**
Sujet	Suivi de l'exploitation des places des récupérateurs privés	

Etat initial / constat	Certaines fractions des véhicules hors d'usage constituent des déchets spéciaux ou des déchets soumis à contrôle et doivent être traitées et éliminées de manière adéquate. Actuellement, les repreneurs privés sont contrôlés, mais les normes en matière de traitement et d'élimination des déchets ne sont pas toujours respectées. L'entrée en vigueur de l'OMoD va faciliter le suivi de ces déchets et du coup le suivi des activités des récupérateurs privés.
Objectifs	Améliorer le traitement et l'élimination des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle par les récupérateurs privés.
Méthode / moyens	Contrôle de la conformité des places à la législation environnementale par des visites régulières d'un collaborateur du SCPE. Grâce à l'OMoD, suivi chiffré des quantités produites et des filières de traitement et d'élimination.
Indicateur	Nombre et gravité des non-conformités recensées

Responsable	SCPE	**Partenaire**	
Planning général	Début : en continu	Fin :	
Coûts	Internes : 20 h/an		
Financement	Budget du SCPE		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Statistiques pour les déchets spéciaux et soumis à contrôle	
En continu	Contrôle de la conformité des places par un collaborateur du SCPE	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	En cours	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Véhicules hors d'usage	**8.2**
Sujet	Amélioration de l'exploitation des places cantonales	

Etat initial / constat	L'évolution de la technique entraîne également des modifications quant aux déchets produits. La généralisation des airbags et l'augmentation de la présence des climatisations créent de nouvelles problématiques lors de leur récupération (gaz HCFC, explosifs).
Objectifs	Améliorer la récupération des déchets spéciaux produits par les climatisations et les airbags. Garantir une élimination respectueuse de l'environnement de ces types de déchets. Assurer la sécurité des personnes chargées de la récupération de ces déchets.
Méthode / moyens	Mise en place d'un système de collecte des liquides de climatisation en adéquation avec la protection de l'environnement. Formation du personnel des places cantonales.
Indicateur	

Responsable	SCPE	**Partenaire :** Sirec, garages
Planning général	Début : en continu ; selon évolution de la technique	Fin :
Coûts	Internes : inconnus	
Financement	Budget du service	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
En continu	Récupération et recyclage des airbags	Sirec, garages
En continu	Récupération des liquides des climatisations	Garages
	Formation d'un spécialiste en démontage d'airbags	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	En cours	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Véhicules hors d'usage	**8.3**
Sujet	Gestion des déchets non encore repris sur les places cantonales	

Etat initial / constat	Certains déchets : bateaux, caravanes, ….. ne font pas l'objet d'une récupération systématique sur les places cantonales, leur élimination étant à charge de leur propriétaire. Les repreneurs de ces déchets ne sont pas nombreux dans le canton et, de ce fait, leur élimination reste problématique.
Objectifs	Garantir une élimination respectueuse de l'environnement de ce type de déchets par la mise sur pied d'une filière.
Méthode / moyens	Identification et évaluation de filières d'élimination des bateaux, caravanes et autres moyens de transport.
Indicateur	Nombre et gravité des non-conformités recensées

Responsable	SCPE	**Partenaire :**	
Planning général	Début : 2009	Fin :	
Coûts	Internes : inconnus		
Financement	Budget du SCPE		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2009	Etude de diverses solutions possibles pour l'élimination de ces moyens de transport (recherche de repreneurs tels Diviza, Sirec, autres)	
	Information aux communes et parties concernées quant aux filières retenues	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	A initier	
Mise à jour 2009	5.01.10	DU	Les caravanes sont reprises par les places officielles au prix courant de la ferraille et au poids.	
			Le SCPE a édité une directive pour la navigation de plaisance qui précise les exigences à respecter lors de l'élimination des épaves de bateaux.	Directive pour la navigation de plaisance, octobre 2009
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle	**9.1**
Sujet	Actualisation de la documentation, des autorisations et des procédures en relation avec l'entrée en vigueur de l'OMoD	

Etat initial / constat	L'entrée en vigueur de l'OMoD a entraîné des modifications quant à la classification des déchets par l'introduction d'une nouvelle catégorie : les déchets soumis à contrôle. En conséquence, tous les documents existants ont été adaptés à la nouvelle législation ; seules quelques directives et modifications d'autorisation nécessitent encore une mise à jour.
Objectifs	Mise à jour des documents. Etablir les autorisations pour les repreneurs de déchets soumis à contrôle. Suivi et renouvellement de ces autorisations.
Méthode / moyens	Vérifier que les entreprises concernées par les nouvelles dispositions de l'OMoD soient en possession des autorisations exigées par leurs activités. Mise à jour de la base de données fédérale (veva-online), reprise dans la base cantonale (bindus). Etablissement des autorisations.
Indicateur	Nombre d'entreprises d'élimination dans le canton

Responsable	SCPE, OFEV	**Partenaire :**	
Planning général	Début : en cours	Fin :	
Coûts	Internes : 70 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
Fin 2006	Mise à jour de la base veva-online	OFEV
Fin 2006, début 2007	Etablissement des autorisations pour les entreprises d'élimination des déchets spéciaux et soumis à contrôle	
2008	Etablissement des premières statistiques concernant les déchets soumis à contrôle	
2008 à 2012	Renouvellement ou non des autorisations	

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	En cours	Veva-online, bindus, autorisations
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle	**9.2**
Sujet	Contrôle auprès des entreprises d'élimination des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle	

Etat initial / constat	Les entreprises d'élimination de déchets spéciaux et soumis à contrôle ne peuvent exercer leurs activités qu'avec une autorisation délivrée par le canton. Elles doivent respecter les modes de traitement et d'élimination prescrits par l'OTD et l'OMoD. Pour certaines de ces entreprises, aucun contrôle n'a encore été réalisé.
Objectifs	Contrôle du respect des dispositions légales par les entreprises remettantes et d'élimination de déchets spéciaux et soumis à contrôle.
Méthode / moyens	Contrôle de visu des entreprises concernées. Contrôle des chiffres transmis par les entreprises et traités par les bases de données gérées par l'OFEV et reprises par le SCPE (gestion de veva-online et de bindus).
Indicateurs	Nombre d'entreprises contrôlées Nombre et gravité des cas de non-conformités recensés

Responsable	SCPE	**Partenaire :**	
Planning général	Début : en cours		Fin : en continu
Coûts	Internes : 100 h/an		
Financement	Budget du service		

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2007	Contrôle de visu dans les entreprises	
2008	Développement d'un système de traitement des données sur plusieurs années afin de relever d'éventuelles anomalies	

Suivi des mesures	**Date**	**Par**	**Commentaires**	**Documents**
Création	16.01.08	DU	En cours	
Mise à jour 2008				
Mise à jour 2009				
Mise à jour 2010				
Mise à jour 2011				
Mise à jour 2012				

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Catégorie	Déchets médicaux	**10.1**
Sujet	Soutien à la mise en place d'un plan de gestion de tous les déchets applicable à tous les hôpitaux et établissements médicaux du canton	

Etat initial / constat	Actuellement les hôpitaux et établissements médicaux appliquent un plan de gestion pour les déchets spéciaux médicaux. Les déchets urbains ne sont pas encore collectés de manière satisfaisante.
Objectifs	Améliorer le tri et la collecte sélective de tous les types de déchets produits par les établissements hospitaliers et para hospitaliers du canton, spécialement pour la fraction des déchets urbains.
Méthode / moyens	Réalisation et mise en place d'un plan de gestion commun, applicable à tout établissement de ce domaine.
Indicateurs	Part valorisée Nombre d'établissements appliquant un plan de gestion des déchets spéciaux et urbains

Responsable	SCPE	**Partenaires :** Directions des établissements hospitaliers et para hospitaliers neuchâtelois
Planning général	Début : en cours	Fin :
Coûts	Internes : inconnus	
Financement	Budget du service	

Date	**Etapes**	**Collaboration**
2008	Elaboration d'un plan de gestion des déchets par le NHN	Etablissement hospitalier multi site, Centre neuchâtelois de psychiatrie, ANEMPA, ANIPPA, ANEDEP
2010	Adaptation et application du système de gestion des déchets du NHN dans le milieu institutionnel médical	idem

Plan cantonal de gestion des déchets : fiches de mesures

Suivi des mesures	Date	Par	Commentaires	Documents
Création	16.01.08	DU	ANEMPA : association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées ANIPPA : association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées ANEDEP : association neuchâteloise des directeurs d'établissements médicaux-sociaux privés	
Mise à jour 2008	4.12.08	DU	En cours	
Mise à jour 2011	21.06.11	DU	HNE a mis en place des filières de collecte sélective des déchets urbains sur tous ses sites; certaines améliorations sont encore envisagées. Réalisée	